

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DU BOURGET DU LAC COMMUNE DU BOURGET-DU-LAC

Par arrêté préfectoral du 2 juin 2023 n°ICPE-2023-039, une enquête publique environnementale est ouverte **du lundi 26 juin 2023 au samedi 29 juillet 2023 inclus**, sur les demandes présentées par la société « Société des Carrières du Bourget du Lac » (SCBL), dont le siège social est situé zone artisanale de la Plaisse – 73370 Le Bourget-du-Lac, en vue d'obtenir pour la carrière de graves sableuses à ciel ouvert qu'elle exploite sur la commune du Bourget-du-Lac, au niveau de la route de la Serraz :

- le renouvellement et l'extension d'exploitation pour une durée de 15 ans, un volume maximum de production annuel de 500 000 tonnes, sur une superficie totale de 291 210 m² (dont 70 375 m² d'extension),
- un défrichement de massifs boisés concernant une superficie de 16 715 m² au titre de l'article L.341-1 du code forestier,
- une dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces protégées et d'espèces protégées.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie du Bourget-du-Lac (73370) sise 7 rue des écoles.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de la demande d'autorisation environnementale comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale (AE), la réponse de l'exploitant à l'avis de l'AE, l'avis du conseil national de la protection de la nature (CNPN) et la réponse à l'exploitant à l'avis du CNPN, est mis à disposition du public pour que chacun puisse en prendre connaissance :

- en version papier en mairie du Bourget-du-Lac, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi : 9h00 – 12h00, mardi : 9h00-12h00 et 13h30 – 17h00, mercredi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 17h00, jeudi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 17h00, vendredi : 9h00 – 12h00, et samedi : 9h00 – 12h00 (sauf samedi 15 juillet 2023 où la mairie sera fermée),
- en version papier et sur un poste informatique auprès du service « guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement » situé dans les locaux de l'Unité interdépartementale des deux Savoie de la DREAL, 430 rue Belle Eau, 73000 Chambéry, sur rendez-vous après contact auprès du service à l'adresse suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr,
- sur le site internet des services de l'État en Savoie à l'adresse suivante : <https://www.savoie.gouv.fr/rubriques/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation-environnementale-unique2>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête en format papier en mairie du Bourget-du-Lac, aux jours et heures d'ouverture au public (visés ci-dessus),
- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr

Il est précisé que les pièces jointes annexées doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mega-octets (Mo) et que les observations adressées par courrier électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le département de la Savoie, sus-mentionné.

Jusqu'au terme de l'enquête, les observations et propositions du public peuvent également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur en mairie du Bourget-du-Lac. Celles-ci seront annexées au registre papier de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Monsieur Jean-Michel CHARRIERE, retraité, commissaire enquêteur, recevra le public en mairie du Bourget-du-Lac (73370) où il effectuera des permanences : **mercredi 28 juin 2023 de 14h00 à 17h00, samedi 8 juillet 2023 de 9h00 à 12h00, jeudi 13 juillet 2023 de 14h00 à 17h00, samedi 22 juillet 2023 de 9h00 à 12h00, samedi 29 juillet 2023 de 9h00 à 12h00.**

L'accès à la mairie du Bourget-du-Lac, la consultation du dossier et du registre d'enquête ainsi que l'accueil du public par le commissaire enquêteur se font dans le respect des règles sanitaires en vigueur à la mairie du Bourget-du-Lac.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès du référant au sein de la société SCBL : Monsieur Jean-Philippe RICHONNIER, tel : 04 79 25 40 62.

Toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur qui sera tenu à disposition du public :

- au sein du service « guichet unique pour les installations classées pour la protection de l'environnement » de la préfecture (pref-icpe@savoie.gouv.fr),
- en mairie du Bourget-du-Lac,
- sur le site internet des services de l'État en Savoie, à l'adresse sus-mentionnée.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou le refus concernant la demande présentée par la société SCBL est le préfet de la Savoie.

Le présent avis est consultable sur le site Internet des services de l'État dans le département de la Savoie à l'adresse sus-mentionnée.